

## DOCUMENT D'INFORMATION CONCERNANT L'HOSPITALISATION EN ADDICTOLOGIE

### LE SERVICE

Nous sommes localisés à l'hôpital de Saint-Louis au rez-de-chaussée. Nous pouvons accueillir 15 patients. Les chambres sont attribuées par les infirmiers à votre arrivée. Dans certains cas, elles sont attribuées sur critère médical.

### L'EQUIPE

L'équipe est pluridisciplinaire et comprend des médecins, un cadre de santé, des infirmiers, des aides-soignants, un agent de service hospitalier, un psychologue, un psychomotricien, une assistante sociale et deux secrétaires.

### LE DEROULEMENT DU SEJOUR

Le séjour se déroule en hospitalisation complète.

**Si vous avez un traitement médicamenteux en cours, nous vous demandons de nous l'amener le jour de votre entrée. Il sera conservé dans notre infirmerie. Nous l'utiliserons éventuellement selon la prescription médicale et la disponibilité de la pharmacie de l'hôpital. Il vous sera remis à votre sortie.**

Des examens sanguins et urinaires sont réalisés.

Durant les premiers jours, un traitement médicamenteux est proposé lorsqu'il est nécessaire pour agir sur les risques éventuels du syndrome de sevrage et pour diminuer l'anxiété.

### Le séjour court : une semaine

La première semaine correspond à un temps de récupération physique et psychique et au temps du bilan médico-psycho-social.

**A l'issue de la première semaine, une réunion d'équipe a lieu afin de faire une proposition de soins à chaque patient concernant la poursuite du séjour en tenant compte de son souhait.**

### Le séjour long : trois semaines

A la suite de la première semaine, les deuxième (semaine A) et troisième (semaine B) semaines engagent le patient dans un programme d'ateliers thérapeutiques réalisés en groupe. Un programme est établi pour chaque semaine. Il comprend des temps de soins, de réunions et d'ateliers thérapeutiques. **Ces activités sont obligatoires sauf si le médecin a autorisé une absence.**

## LE REGLEMENT

### Le règlement spécifique au Service

**Il est préférable qu'il n'y ait pas de visite durant la première semaine.** Durant les deuxième et troisième semaines, les visites sont possibles en dehors des activités thérapeutiques.

La visite des enfants de moins de 15 ans n'est pas autorisée à l'intérieur des locaux. La visite est possible dans les espaces extérieurs situés devant l'entrée du Service.

Afin que les patients puissent se consacrer aux soins, les jeux de société (cartes, dominos, scrabble etc.), les ordinateurs, les lecteurs DVD et les instruments de musique ne sont pas autorisés. Il n'est pas non plus autorisé d'apporter du travail pendant le séjour.

Les téléphones portables sont autorisés. Ils doivent toutefois être maintenus en position éteinte lors des activités thérapeutiques (réunions, ateliers, entretiens, soins infirmiers).

Après votre sortie, vous ne pouvez plus rendre visite aux patients qui continuent leur cure.

### Le règlement général de l'hôpital

**Il est interdit de sortir de l'enceinte de l'établissement.**

Des permissions sont possibles à partir de la semaine A (deuxième semaine). Elles sont accordées par le médecin en fonction du motif et du programme de soin. Elles doivent être demandées la veille lors de la visite médicale. Chaque patient peut avoir une permission par semaine à partir de la deuxième semaine et une permission durant le deuxième week-end du samedi 9h au dimanche 16h.

Il est interdit de fumer du tabac dans les locaux couverts de l'hôpital conformément à la loi qui s'impose aux lieux publics. Une tolérance est admise pour les espaces non couverts. En cas de difficulté, un traitement médicamenteux de soutien peut être proposé.

Le parking de l'hôpital est réservé au personnel. Vous pouvez stationner votre véhicule à proximité de l'hôpital sur les places de parking publiques. L'équipe vous indiquera la démarche à suivre.

**La possession d'objets dangereux (par exemple un couteau ou un canif) est interdite. Ces objets doivent être remis aux soignants. Ils vous seront rendus à votre sortie.**

Il est fortement conseillé de ne pas garder d'objets de valeur pendant l'hospitalisation. Si vous le souhaitez, ces objets peuvent être placés dans le coffre de l'hôpital et vous seront rendus à votre sortie.

## LES PROCHEs

Les proches peuvent être reçus par le médecin, le psychologue et le cadre de santé du Service sur rendez-vous avec l'accord du patient.